



Le Président
Député de l'Hérault
André Vezinhet

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
DE LANGUEDOC ROUSSILLON

Montpellier, le 22 OCT. 2010

22 OCT. 2010
1061655

PR 71 100

COURRIER ARRIVÉE

Monsieur le Président de la CRC
Chambre régionale des comptes
500 avenue des Etats du Languedoc
34064 MONTPELLIER cedex 2

AV/PR
04.67.67.67.59

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions des articles L.243-5, R.241-17 et 18 du code des juridictions financières, je tiens à apporter deux commentaires au rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes que vous m'avez transmis le 15 octobre 2010.

Je retiens tout d'abord, à l'attention de l'Assemblée départementale, et des héraultais, votre appréciation générale de notre situation financière : « si la situation s'est dégradée » au cours de la période sous observation 2005-2009, « elle apparaît cependant moins préoccupante que dans de nombreux autres départements métropolitains, l'endettement reste maîtrisé » (page 3).

Sans forcément rassembler les causes de ces évolutions, vous en dégagerez cependant les éléments caractéristiques :

- « les charges de fonctionnement augmentent de 35,6 % entre 2005 et 2009 sous l'effet d'importants transferts de charges » (page 4).
- « Les produits réels de fonctionnement, compensations des transferts comprises, ne progressent que de 22 % (page 8). ; j'ajoute que cela advient avec une augmentation rendue dès lors nécessaire de nos taux d'imposition, certes raisonnée, mais malgré tout de 13,78 % en cinq ans.
- Vous soulignez (page 7) que « l'augmentation du nombre de bénéficiaires d'aides sociales en tout genre entraîne mécaniquement une augmentation du montant des prestations versées par le département sans aucune marge d'appréciation pour leur délivrance et avec des besoins supplémentaires en personnel pour l'accompagnement des publics concernés.
- Vous constatez enfin dans la longue partie consacrée aux transferts des routes nationales (page 68), que les charges résultant des compétences transférées en la matière sont supérieures de 11 494 000 € aux ressources transférées, sur la seule année 2010. Vous suggérez seulement que le volume de travaux réalisés par le département est important et difficilement comparable avec ce qu'aurait pu réaliser l'Etat s'il avait conservé la compétence.



D'autre part, lors du débat contradictoire résultant du rapport d'observations provisoires, la Chambre a tenu compte de nos observations en matière d'ingénierie financière. Nous avons, en effet, alors fait observer notre recherche d'optimisation : trésorerie gérée au plus près, utilisation du revolving pour limiter le recours à l'emprunt long terme, diversification de nos prêts et gestion prudente du risque lié aux choix d'index des taux d'intérêt.

Le résultat est patent : dans un contexte où les charges de fonctionnement des départements progressent plus vite que les recettes, où leur autofinancement chute et leur endettement s'envole, le département a maîtrisé au mieux son endettement (+ 113 %) comme l'indique le rapport de la Chambre. Notre ratio endettement sur autofinancement est de 2,6 ans. Par ces techniques, le département a plus encore maîtrisé les frais financiers résultant de cet endettement (qui ne progressent que de 43 % sur la même période).

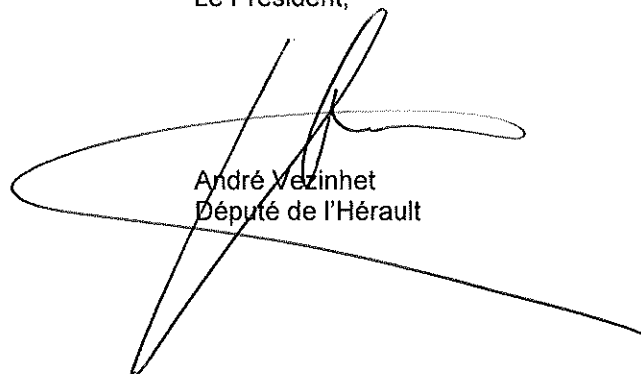
Enfin, il me plaît de souligner auprès des héraultais l'appréciation portée (page 19) par la Chambre sur notre gestion des risques liés aux fameux prêts toxiques : en ces temps troublés de crise financière internationale, aucun des emprunts mobilisés par le département de l'Hérault n'est toxique, car nos produits sont simples et sans indexation dangereuse ou effet de cliquet. Cela ne nous a pas empêché, bien au contraire, de maîtriser l'évolution de nos frais financiers.

Il n'en demeure pas moins que l'effet de ciseau décrit par la Chambre dans son rapport, s'il devait perdurer, imposerait au département de l'Hérault, comme à l'ensemble des départements, une révision drastique de leur niveau d'intervention, tant en fonctionnement qu'en investissement en particulier.

C'est pourquoi comme la quasi totalité des départements, l'Hérault souhaite que l'autonomie financière de nos collectivités garantit par la constitution soit mieux assurée grâce au transfert par l'Etat de nouvelles ressources pour financer les compétences transférées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président,



André Vezinhet
Député de l'Hérault